

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Catégorie Voiture de tourisme	Marque <b>P O R S C H E</b>	Désignation du type / Signe de reconnaissance. "1600 SUPER" Sport - Coupé 356 A / 1600 S	Bordereau-type No 1951/A
----------------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Moyens de reconnaissance du type "1600 SUPER" à l'arrière du véhicule. "356 A / 1600 S" sur plaquette constructeur.  
 N° de châssis frappé A l'avant, centre plancher du coffre et sur plaquette constructeur.  
 N° de moteur frappé A l'arrière, sur carter moteur, sous le support de dynamo.  
 Constructeur du châssis )  
 Constructeur du moteur ) Dr. h.c. Ing. PORSCHE K.G., STUTTGART - ZUFFENHAUSEN (D)

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type <b>PORSCHE 1600 S</b>	Nombre d'essieux <b>2</b>	Constructeur <b>PORSCHE STUTTGART</b>
Genre <b>A cyl. opp., OHV</b>	Entraînement sur <b>roues arrières</b>	Genre / Forme <b>Licouline</b>
Carburant <b>Benzine</b>	1. Frein <b>A pied: Hydraulique, à tambours, sur toutes les 4 roues.</b>	(Sport-Coupé) <sup>(*)</sup>
Nombre cyl. <b>4</b> Temps <b>4</b>	2. Frein <b>A main: Mécanique, à tambours, à câble, sur roues arrières.</b>	Nombre de portes <b>2</b>
Alésage <b>82,5 mm.</b>	3. Frein <b>---</b>	Nombre de places ass. Total <b>2-4</b> <sup>(**)</sup>
Courbe <b>74 mm.</b>	Frein de remorque <b>---</b>	Avant <b>2</b> Milieu <b>-</b> Arrière <b>**</b>
CV-impôt <b>8,058</b>	Direction <b>A gauche = A vis et écrou</b>	Nombre de places debout <b>-</b>
Cylindrée totale <b>1582 cm³</b>	Crochet de remorque <b>---</b>	Four motos: Siège arrière <b>-</b>
CV. frein <b>75 (DIN)</b>	Nombre de vit. avant <b>4</b>	Sièges <b>-</b>
Refroidissement <b>Air (turbo)</b>	Vit. en 1 <sup>re</sup> vit. <b>40</b> en prise dir. <b>175 km/h.</b>	

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE) . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant . . . . .	575 kg.	675 kg.	1200 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler) . . . . .	380 kg.	498 kg.	878 kg.
Charge utile . . . . .	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque) . . . . .			— kg.
Pneumatiques: Dimension . . . . .	5.60 - 15	4 Ply	simples / doubles
Capacité de charge (par pneu <b>385 kg.</b> ) . . . . . par essieu	770 kg.	770 kg.	

**EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR**

6 Volt

Phares: Marque HELLA ou BOSCH  
 Feux de position 2, dans les phares, 3 H  
 Feux stop 2, coblin. avec clignoteurs 20 H  
 Indicateurs de direction: Synth, Clignoteurs avec lampe-témoin et ticker  
 Avertisseur 2, électriques (2 tons)  
 Retrouviseur: 1, à 11int. au centre.  
 Syst. antibrouillard Ampoules Bilux à cuiller 45/50 W  
 Feux rouges (2, catadioptrés, rouges  
 2, électriques 5 W  
 Eclairage du N° de contr. 1, centre couv. coffre moteur 2 x 5 W  
 AV = Sous les phares (blanc) 20 W  
 AR = (gmb)n. avec feux stop (orange) 20 W  
 Essuie-glace 2, électriques

**DIMENSIONS**

11306 mm.	avant
11272 mm.	arrière
11670 mm.	Voie } Largueur hors-tout / AV. 11670 AR.
21100 mm.	
31950 mm.	Empatiement
11310 mm.	Longueur hors-tout
150 mm.	Hauteur (non charg.)
11000 mm.	Garde au sol
— mm.	Porte à faux, arrière
— mm.	Crochet de remorque (haut. dep. sol)
9,20 mm.	Crochet de remorque (porte à faux)
9,00 mm.	Diamètre de braquage ext. gauche
9,00 mm.	Diamètre de braquage ext. droite

**Dim. Indicateurs**

mm.	Longueur du pont de charge
mm.	Largueur du pont de charge
mm.	Hauteur inférieure
mm.	Haut. du pont dep. le sol
mm.	Ridelles (hauteur)

**OBSERVATIONS**

\*) Modèle Cabriolat V. bordereau-type no. 1951/8  
 Modèle Speedster (terpedo), voir bordereau-type 1951/C  
 \*\*) Les places arrières ne peuvent être considérées que comme strapontins (sièges de secours) occasionnels.

Mesure du bruit: A 7 m latéralement

Au régime max. d'utilisation (51000 t/m)

A 31000 t/m.

= 85 phares  
 = 80 phares

**MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (val. RE)**

1) Feux de position / Clignoteurs avant: Comme dans l'équipement d'origine (feux de position et clignoteurs combinés) les clignoteurs ne sont plus discernables à 50 m, l'importateur monte les feux de position dans les phares.

2) Bruit de l'échappement: Il doit pas dépasser 80 phare (circ. DFJP du 15.4.1953).

**cuile.**

3) Ornementation de capot: Pas d'ornementation dangereuse sur le véhicule.

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertises-types

Schinznach-Bad, le 18.6.1956.